



Mercredi 3 juillet 2024

SÉCHERESSE 2024 dans le département des Bouches-du-Rhône

Passage au stade d'alerte pour l'Arc

Depuis plus de deux ans, le département est touché par un déficit de précipitations par rapport aux normales. Les niveaux des ressources locales étaient encore très bas en janvier 2024. Toutefois, des précipitations bien supérieures aux normales sur les mois de février et mars ont permis de recharger les nappes souterraines et retrouver des débits proches des normales sur les cours d'eau du département.

De plus, l'important stock neigeux et les importantes précipitations sur l'amont des bassins de la Durance et du Verdon ont permis un remplissage très satisfaisant des réservoirs de la ressource stockée, nécessitant même des lâchers d'eau importants sur la Durance pour garantir la sécurité des ouvrages. **La ressource stockée ne connaîtra donc pas de tension durant l'été 2024.**

Depuis début juin, les débits des cours d'eau du département sont en baisse, malgré des passages pluvieux ponctuels. Le débit de l'Arc aval est ainsi passé à plusieurs reprises sous le seuil d'alerte. Suite au comité ressource en eau des Bouches-du-Rhône, réuni le 25 juin dernier, **le Préfet des Bouches-du-Rhône a pris ce jour un arrêté de passage au stade d'alerte pour les secteurs de l'Arc aval et amont.**

Les prévisions météorologiques sur les prochains mois annoncent un été plus chaud et plus sec que la normale sur le bassin méditerranéen. La situation des ressources locales devrait ainsi continuer à se détériorer ce qui appelle donc à la plus grande vigilance dans l'usage de ces ressources.

La situation de sécheresse du département est la suivante :

- **état d'alerte** : Arc amont et Arc aval (27 communes)

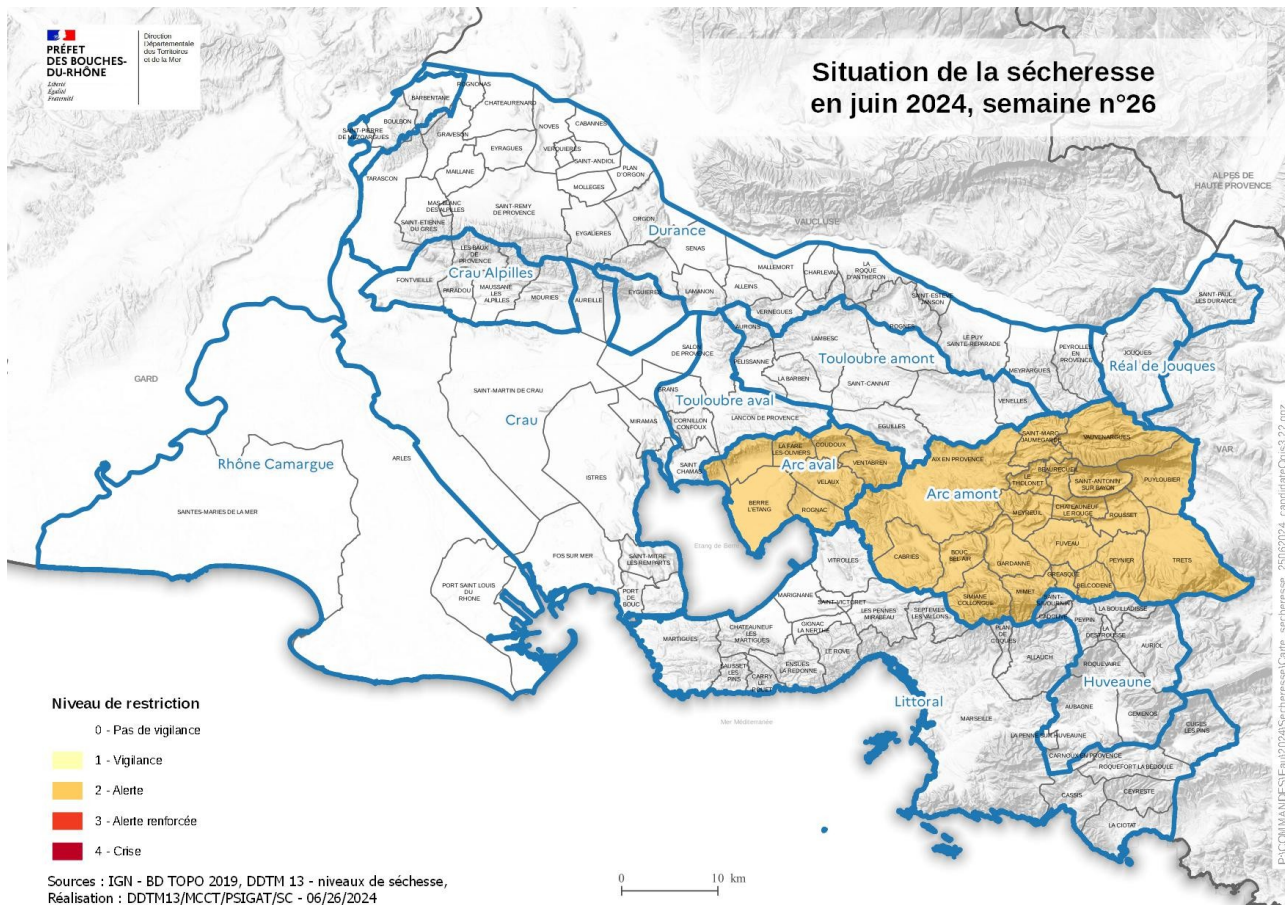
Le Préfet des Bouches-du-Rhône appelle dès à présent l'ensemble des usagers (particuliers, collectivités, industriels, commerçants, artisans, exploitants agricoles...) à avoir un usage économe de l'eau, tout particulièrement pour les usages alimentés par des ressources locales. Chaque usager peut retrouver le kit de communication « Sécheresse : ayons les bons réflexes pour économiser l'eau » du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires à l'adresse :

<https://www.ecologie.gouv.fr/secheresse-economiser-leau>

Des contrôles du bon respect de ces restrictions sont opérés par les services de l'État.



Situation de la sécheresse dans les Bouches-du-Rhône :



Alerte sécheresse sur les secteurs Arc amont et aval :

27 communes sont concernées dans le département :

- Aix-en-Pce (sud de la RN et du ch. d'Eguilles)
- Beaurecueil
- Belcodène
- Berre-l'Étang
- Bouc-Bel-Air
- Cabriès
- Châteauneuf-le-Rouge
- Coudoux
- Fuveau
- Gardanne
- Gréasque
- La Fare-les-Oliviers
- Lançon-Provence (plaine limitrophe de Berre-l'Étang)
- Meyreuil
- Mimet
- Peynier
- Puylobier
- Rognac
- Rousset
- Saint-Antonin-sur-Bayon
- Saint-Marc-Jaumegarde
- Simiane-Collongue
- Le Tholonet
- Trets
- Vauvenargues
- Velaux
- Ventabren

Retrouvez l'arrêté sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/index.php/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/La-secheresse>

Lien vers le site Vigieau : <https://vigieau.gouv.fr/>

